



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



Plan Académique de Formation Plan Départemental de Formation

1^{er} degré et inter degré

Département de la Somme

Année scolaire 2020-2021

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme - DSDEN 80

Formation Continue des enseignants

20 Boulevard d'Alsace Lorraine – 80063 AMIENS Cedex 9

Tél : 03.22.71.25.71 Fax : 03.22.71.25.13 Mail : cpc80.adjoint@ac-amiens.fr

Informations.....	3
Modalités	3
Indemnisations.....	3
S'inscrire.....	4
Résultats.....	6
Liste générale des dispositifs 2020-2021	7
Candidature individuelle	7

Informations

Le plan de formation est présenté sous forme de DISPOSITIFS et de MODULES. Un dispositif comporte un ou plusieurs modules. Chaque dispositif possède un numéro d'identifiant du type : « 20D080**** » (dispositif départemental) ou « 20A0***** » (dispositif académique).

Les **dispositifs à candidatures individuelles** concernent des formations se déroulant **sur temps de vacances**, telles qu'encadrées par le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019. **Une allocation de formation** de 120 euros/jour est attribuée aux professeurs des écoles participant à ces formations.

Le plan de formation continue s'adresse à **tous** les enseignants des écoles en poste. Les néo-titulaires (T1, T2) peuvent être candidats à un stage de formation continue. Le remplacement est effectué par des professeurs des écoles titulaires de la Brigade Départementale.

Pour un traitement facilité des candidatures, il est impératif que le niveau de classe soit renseigné sur GAIA lors de l'inscription soit exact.

Les enseignants dont la classe se situe sur plusieurs cycles doivent indiquer, dans la mesure du possible, **le cycle dont l'effectif est le plus important**. Les maîtres qui ont un service partagé, qui ont une décharge de direction d'au moins 50%, qui exercent sur un poste particulier qui exercent en ASH ou qui sont titulaires remplaçants (brigade ou ZIL) peuvent solliciter ces dispositifs.

Le dispositif de formation est maintenu s'il y a suffisamment de candidats et si les moyens de remplacement sont assurés.

Modalités

Un enseignant du 1^{er} degré dispose d'un crédit de 36 semaines (soit 144 jours) de formation au cours de sa carrière. Le barème « formation continue » est calculé pour chaque personne au 1^{er} septembre. En cas d'égalité, l'ancienneté (date de naissance, du plus ancien au plus jeune) sera prise en compte.

Les désistements doivent être très exceptionnels et ne pourront être acceptés que pour des raisons dûment justifiées, en faisant l'objet d'un courrier adressé au bureau de la formation continue sous couvert de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription. Tout candidat retenu à un module de formation est tenu **d'y participer dans son intégralité. Il s'agit donc de **bien s'informer** du lieu et des modalités du stage avant de candidater. Plusieurs dispositifs peuvent se dérouler à une même date.**

Indemnités

Les personnes dont la formation s'effectue hors de l'agglomération de leurs résidences administrative **et** personnelle, percevront, par jour effectif, une indemnité de déplacement (sur la base d'un aller/retour au tarif kilométrique de la SNCF 2^{nde} classe). Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement. Les dispositifs dits « sur site » ne donnent lieu à aucun remboursement des frais de déplacement.

Les enseignants travaillant à temps partiel peuvent être candidats à des dispositifs : ils participeront à l'intégralité de la formation et ensuite, ils feront l'objet d'un rétablissement à plein traitement pour cette période. Il leur appartient d'en faire la demande, par écrit et par la voie hiérarchique, à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, dès la fin de leur formation.

Se connecter à GAIA

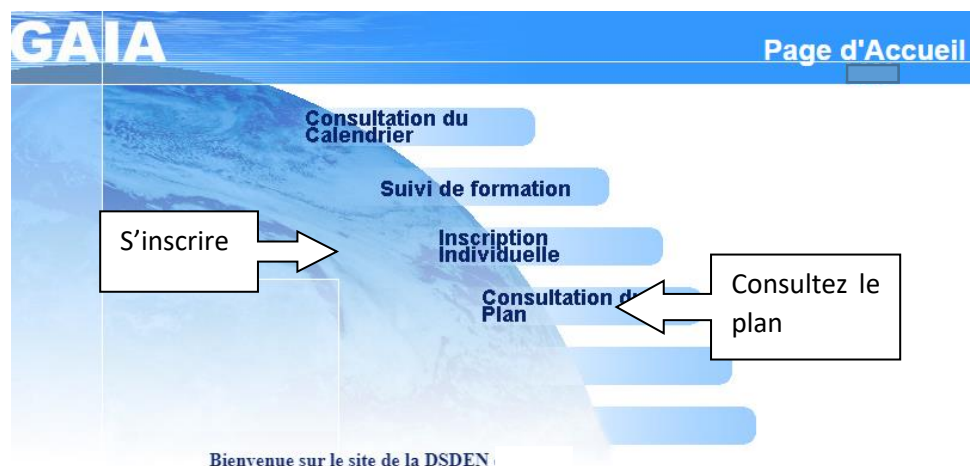
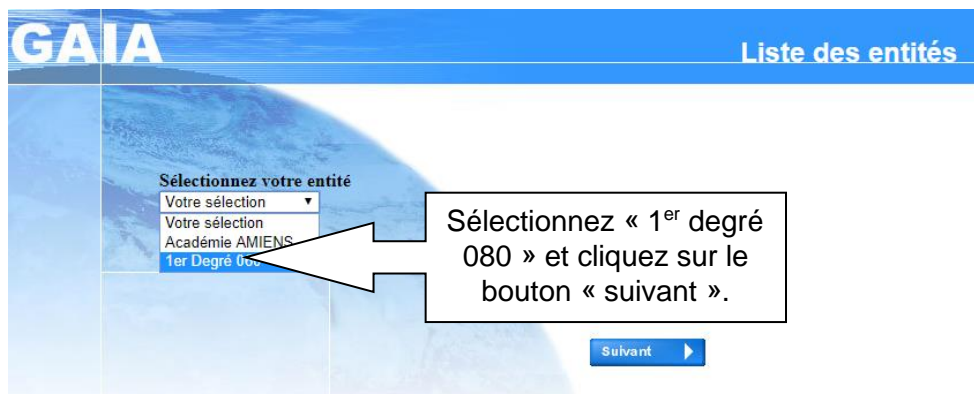
La consultation des dispositifs et l'inscription s'effectuent en ligne avec l'application nationale GAIA à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/>

L'identification se fait avec vos identifiant/mot de passe académique.

<p><i>Pour accéder à GAIA, cliquez tout d'abord sur « Gestion des personnels » qui se trouve dans la colonne de gauche</i></p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Scolarité du 1er degré➤ Scolarité du 2nd degré➤ Examens et concours➤ Gestion des personnels➤ Enquêtes et Pilotage➤ Formation et Ressources➤ Intranet, Référentiels et Outils➤ Support et Assistance
<p><i>Puis cliquez sur « GAIA – accès individuel » qui se trouve dans le bloc « Gestion de la formation continue (GAIA) »</i></p>	<p>➤ Gestion de la formation continue (GAIA) GAIA-CERPEP Dispositifs nationaux - Accès individuel GAIA - Accès individuel OSCAR - Saisie de l'offre de formation</p>

Après avoir cliqué sur ce lien, vous êtes redirigé vers l'application GAIA.



Consultation de l'offre

- ✦ Cliquer sur « **Consultation du Plan** »

Le serveur académique « GAIA » permet de consulter le plan, en effectuant une recherche :

- 🕒 Par l'entrée de l'identifiant du dispositif ;
- 🕒 Par mot clef, par objectif ou par thème (Privilégier les recherches à partir d'un seul critère).

Cliquer sur le libellé du dispositif puis sur les loupes permet de visualiser les détails des modules.

S'inscrire

Les candidatures individuelles se font du 10 juillet au 02 octobre 2020

Les candidatures s'effectuent uniquement en ligne.

Rappel :

Les candidatures individuelles ne sont pas possibles pour des stages à public désigné.

ÉTAPE 1

- ✦ Cliquer sur « **inscription individuelle** » ;
- ✦ Vérifier les données, **renseigner son niveau d'enseignement** (cliquer sur la flèche en bout de ligne pour faire apparaître la liste des niveaux) ;
- ✦ Cliquer sur « **suivant** ».

ÉTAPE 2 : sur la page « liste des candidatures »

- ✦ Cliquer en bas sur « **rechercher** » ;
- ✦ Saisir le numéro du dispositif choisi (identifiant) relevé lors de la consultation du plan, (ou le rechercher en indiquant un mot du libellé ou en cliquant sur le menu déroulant « thème ») ;
- ✦ Cliquer sur « **suivant** » ;
- ✦ Ensuite cliquer sur l'intitulé du dispositif. Sélectionner, si besoin, les modules souhaités en cochant les cases correspondantes.
- ✦ Cliquer sur « **suivant** ».

ÉTAPE 3 : si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs stages, cliquer sur « **rechercher** » et reprendre à l'étape 2.




ÉTAPE 4 : lorsque vous avez saisi tous vos vœux, cliquer sur « **Classer** ».

Ordonnez-les, puis cliquer sur « **suivant** » et de nouveau sur « **suivant** ». Ne pas omettre de classer ses vœux, **même s'il n'y en a qu'un.**

ÉTAPE 5 : vous avez la possibilité d'obtenir un accusé de réception **en cochant la case** et en **saisissant votre adresse mail.**

Pour valider votre inscription cliquer sur « confirmer ».

Remarques :

- La loupe , la gomme , la corbeille  à droite du libellé, permettent de visualiser des éléments d'information, de modifier ou de supprimer des vœux.
- Si votre inscription est refusée, vérifiez que votre niveau de classe correspond à celui exigé dans le stage.

**Ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire.
(Saturation du serveur)**

Résultats

Les formations sont attribuées selon le barème du candidat

- Les candidats retenus recevront une convocation avant le début du stage. Les candidats non retenus ne recevront pas de notification individuelle.
- Un dispositif n'ayant pas obtenu suffisamment de candidatures pourra être annulé.
- Cependant, ces résultats seront susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de BD, de désistements, ...

Les dispositifs de formation, les départs en stage, seront mis en œuvre sous réserve de possibilité de remplacement, de crédits disponibles.

Liste générale des dispositifs 2020-2021

Candidature individuelle

Identifiant	Libellé	Durée en H	Nb de places	Public concerné	Dates retenues	Lieu
20200044	Se préparer à la certification DNL 1er degré.	6h	10	PE tous cycles	Période 5	Amiens
20200714	Postures favorisant la verbalisation	6h	20	PE tous cycles	Mardi 20 octobre	Amiens
20200684	Enseigner l'algorithmique et la programmation	6h	20	PE tous cycles	Lundi 19 octobre	Amiens
20200829	Agir sur le climat scolaire	6h	20	PE tous cycles	Lundi 19 octobre	Amiens
20200830	Education aux Médias et à l'Information EMI	6h	20	PE tous cycles	Lundi 19 octobre	Amiens
20200148	Le calcul dans tous ses aspects	6h	20	PE en élémentaire	Lundi 19 ou mardi 20 octobre	Amiens
20200613	Ecrire : du scénario à la production visuelle	6h	20	PE en élémentaire	Lundi 19 octobre	Amiens
20200400	Gérer les élèves avec difficultés de comportement	6h	20 X 2	PE tous cycles	Lundi 19 ou mardi 20 octobre	Amiens
20200089	Formation au PSC1 (Porter secours)	6h	20 X 2	PE tous cycles (priorité aux directeurs)	Lundi 19 ou mardi 20 octobre	Amiens
20200076	Formation des MAT (former à l'accompagnement)	6h	15 X 3	MAT depuis plus de 3 ans	Lundi 19 ou mardi 20 ou vendredi 30 octobre	Amiens
20200092	Enseigner la natation au cycle 2 et au cycle 3	6h	15 X 2	PE en élémentaire	Lundi 19 ou mardi 20 octobre	Amiens
20200813	Accompagner les équipes en maternelle	6h	20 X 2	PE en élémentaire	Lundi 19 ou mardi 20 octobre	Amiens
20200316	Préparation à la certification complémentaire FLS	24h	5	PE en élémentaire	Durant l'année, avec remplacement (formation hybride)	Amiens